



REGLEMENT DEPARTEMENTAL

CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININS – LOIRE-ATLANTIQUE

Le championnat départemental des clubs féminins (CDC-F) est placé sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de membres du comité directeur départemental qui procède, notamment :

- à la centralisation des inscriptions (4 joueuses + 2 remplaçantes)
- à la formation des groupes
- à l'attribution des plateaux
- à la gestion des résultats

Il est complété par des membres représentant chacun des différents secteurs et sera convoqué en commission au moins une fois pour valider la composition des groupes et l'attribution des plateaux. Il est également souverain pour trancher d'éventuels litiges.

1 _ Inscriptions :

Les clubs inscrivent, renouvellent ou désengagent leur(s) équipe(s) avant le dernier dimanche de février de chaque année.

Cette date a été déterminée pour permettre aux clubs d'avoir la connaissance de la majeure partie de leurs licenciées, pour laisser le temps au comité d'organiser cette compétition et pour que les clubs puissent réserver leurs terrains et leurs arbitres.

Cette date pourra être avancée ou reculée en fonction de la date de la première compétition .

La participation au championnat des clubs féminin dans le comité de Loire-Atlantique est facultative et gratuite.

Chaque club peut engager plusieurs équipes.

L'intitulé de ces équipes sera déterminé par le comité départemental et sera de la forme équipe A / équipe B, l'équipe A étant toujours celle qui est au niveau le plus haut de la compétition.

La composition des équipes de plusieurs clubs devra être formée à partir de 3 clubs maxi de même district. Ces formations d'équipes seront contrôlées par le comité qui donnera son accord, ou pas, suivant ce même critère.

L'équipe portera le nom des clubs .

2_ tenue vestimentaire

Les joueuses participantes aux différentes rencontres de tous les niveaux cdc et crc doivent être habillées avec au moins un haut identique portant l'identification du club. Pour les équipes non homogènes et seulement au niveau départemental tenue des clubs . Au niveau régional haut identique avec le nom de l'entente

Une équipe inscrite avec 6 joueuses du même club en début de saison devra rester homogène toute la saison. **Ne pas incorporer dans cette équipe une joueuse d'un autre club.**

Le remplacement d'une joueuse inscrite dans une équipe de quatre ne pourra se faire qu'avec un motif valable (ex : certificat médical).

3_ Formule dans la Loire-Atlantique :

Dans la Loire atlantique, l'épreuve de tir est remplacée par un tête-à-tête.

Le comptage de points est le suivant :

- 4 tête-à-tête à 2 points = 8 points
- 2 doublettes à 4 points = 8 points
- 1 triplète à 6 points + 1 tête-à-tête à 2 points = 8 points

soit un total de 24 points de parties avec match nul possible.

4_ Calendrier et horaires :

Chaque année, le comité de pilotage définit le calendrier et les rencontres se joueront au seul jour prévu par le comité de pilotage.

A la demande des clubs, afin de diminuer les frais de déplacement, et par décision du comité départemental, deux rencontres (une le matin et une l'après midi) seront organisées sur une même journée par le même club et sur le même site.

La rencontre, si elle est unique dans la journée, aura lieu l'après midi .

Pour les journées à deux matches, le jet du but est fixé à 9h00 pour le matin (dépôt des licences à 8h30) et 14h30 pour l'après-midi (dépôt des licences à 14h)

Pour les journées à un seul match l'après-midi, le jet du but est fixé à 14h00 (dépôt des licences à 13h30).

5_ Classement :

A l'issue de la dernière rencontre du championnat, il sera procédé à un classement dans chaque division afin de déterminer les montées et les descentes comme suit :

- la place dans le groupe
- le plus grand nombre de points obtenus dans la saison.
- la plus grande différence de points (goal-average)
- le plus grand nombre de points « pour »
- le plus grand nombres de victoires
- le moins grand nombre de défaites

6_ Montées et descentes :

Chaque année, le comité de pilotage définira le nombre de montées et de descentes.

L'annonce sera effectuée avant la première journée de championnat.

Au niveau départemental, un club pourra avoir plusieurs équipes dans une même division .

En cas de refus d'un club de montée en division régionale (CRC), le CD 44 ne prévoit pas de sanction et la montée sera proposée au suivant du classement général.

7_ Divisions et groupes :

Le comité départemental définit la composition des groupes de chaque division en fonction de la situation géographique des clubs inscrits.

8_ Plateaux :

Un plateau du CDC-F pourra se dérouler sur le même lieu que le CDC-J à condition que le nombre de terrains soit suffisant pour accueillir les deux compétitions.

Le nombre de terrains à prévoir pour le CDC-F, lors d'une journée, est de 12 pour des groupes de 7 équipes et de 16 pour des groupes de 8 équipes (terrains tracés 3 x 12 m).

Le comité départemental détermine également l'attribution des plateaux en fonction de la volonté ou de la possibilité des clubs à l'organiser, du nombre d'équipes engagé par chaque club, de l'historique des organisations des plateaux, de l'ancienneté dans cette compétition et de la proximité des clubs.

9_ Déroulement de la compétition :

Le jury d'honneur est affiché avant le début de la compétition.

10_ Inscriptions des licenciées avant chaque match :

Avant le début de chaque match, le capitaine de chaque équipe doit déposer, à la table de marque, sa licence et celles de ses joueuses. Elles doivent être valides au niveau médical.

Le remplacement d'une joueuse est interdit après le dépôt des noms à la table de marque.

S'il manque une ou des joueuses à une équipe, elle peut néanmoins jouer le match (à la condition qu'il y ait au minimum 3 joueuses), en perdant d'office (par 7 à 13) les parties où l'équipe est incomplète. Une joueuse arrivant en retard pourra participer au cycle en cours mais en subissant les pénalités prévues par le règlement (cette annexe est intégrée au règlement de la coupe de France).

11_ Points de match obtenus :

- Une victoire = 3 points
- Un match nul = 2 points
- Une défaite = 1 point
- Un forfait ne rapporte aucun point et concède une victoire à l'équipe adverse qui remporte 3 points sur le score de 14 à 0 (points moyenne.)

12_ Envoi des résultats au comité :

Toutes les feuilles doivent être envoyées au comité départemental, par le club recevant le plateau, dès le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre.

Ne pas oublier que toutes les feuilles de rencontres doivent être signées par les délégués des deux équipes et l'arbitre.

13_ Amendes :

L'inscription d'une équipe est gratuite mais, pour le bon fonctionnement de la compétition, un système d'amendes a été instauré.

En cas de forfait (général ou ponctuel), une pénalité sous la forme d'une amende est payée au comité. Les amendes sont définies comme suit :

- Premier forfait : amende de 50€ pour un match, soit 100€ pour la journée à 2 matches
- Deux forfaits dans la saison = forfait général avec amende au tarif forfaitaire ci dessus + amende de 200€.

De plus, le club qui déclare forfait doit avertir le club organisateur du plateau, le(s) club(s) adversaire(s) et le comité au moins 48 heures avant le début de la compétition, **sans quoi l'amende sera doublée.**

Président du comité

Jean-Marc MORICE

Responsable commission féminine

Gilles LEGENDRE